



Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile

Une telle autorisation n'est pas automatique, il s'agit d'une décision du ressort du canton débiteur (*cf. notice jointe*).

Ce formulaire doit être rempli et daté : **Point 1** : par le/la candidat.e **Point 2** : par le canton débiteur



Préambule

Pour les **formations duales**, l'approbation par le canton débiteur du contrat d'apprentissage fait foi. Dès lors, le présent formulaire n'est pas nécessaire.



1. Demande du/de la candidat.e

Toutes les rubriques de ce point 1. doivent être remplies.

N° assuré.e AVS :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(13 chiffres)



NOM (en majuscules) :

Né.e le :

Prénom :

Sexe : masculin féminin

Rue :

Tél. ou natel :

NP, Localité : Canton :

Courriel :

Origine (CH : canton - Etranger : pays) :

Langue maternelle :

NOM(S) et prénom(s) des parents (ou du/de la détenteur.trice de l'autorité parentale) :

Tél. ou natel : Courriel :

Adresse : identique à celle du/de la candidat.e oui non

si non :

Nom et lieu de l'école souhaitée : Canton :

Je désire acquérir la formation (appellation officielle) :

sous forme de :

- Cours préparatoire (pré-CFC) en école à plein temps
- CFC en école à plein temps : sans maturité profess. intégrée avec maturité profess. intégrée
- Maturité professionnelle post-CFC : en école à plein temps en emploi
- Maturité spécialisée - Orientation / domaine :
- Maturité gymnasiale (collège, lycée) : classe régulière classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Certificat de culture générale : classe régulière classe spéciale pour artistes et sportifs d'élite
- Gymnase du soir (collège, lycée) : pour maturité gymnasiale préparation d'un préalable
- École de culture générale du soir
- Formation commerciale pour porteur de maturité (FCPM)
- Cours propédeutique (pré-HES) : en école à plein temps en emploi
- Compléments de formation en vue de l'accès aux HES
- Passerelle Dubs : en école de jour en école du soir
- Autre :

Durée de la formation : Début : Fin :
(en nombre d'années) (mois, année) (mois, année)

Date : Signature du/de la candidat.e :

Si mineur.e, signature de l'un des parents (autorité parentale)

Annexes obligatoires à joindre par le/la candidat.e :

Candidat.e mineur.e : une attestation de domicile au nom de l'un des parents (document récent, 3 mois maximum).

Candidat.e majeur.e : un formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur (avec la ou les annexes exigées).

Remarques :

Les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou les taxes scolaires, facturées le cas échéant par l'école selon ses règles, sont à la charge de l'élève ou de son-sa représentant.e légal.e (au cas où le canton débiteur est celui de l'un ou des parents).

Dès la préinscription dans une école, le/la candidat.e doit remplir, dater, signer ce formulaire et le transmettre pour traitement dans les plus brefs délais au canton débiteur.

2. Autorisation du canton débiteur

L'autorité soussignée autorise le/la candidat.e à suivre la formation envisagée et s'engage à participer aux frais d'enseignement en versant les contributions intercantionales annuelles AEPr ou C-CIIP.

Timbre :

Lieu et date : Signature du canton débiteur :

Distribution : Original : canton débiteur
Copies : candidat.e école service canton

Bases légales : AEPr (Accord intercantonal sur les écoles professionnelles du 22 juin 2006)
C-CIIP (Convention de la Conférence intercantonale latine de l'instruction publique du 20 mai 2005)

**Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile****Notice pour un.e candidat.e
souhaitant suivre une formation hors canton de domicile****Canton de domicile = canton débiteur**

- 1) Dans le langage courant, le « canton de domicile » est le canton dans lequel on habite.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le « canton de domicile » est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale).



Dès qu'il est déterminé, il est intitulé « canton débiteur », ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.



- 3) Le canton débiteur est déterminé au moyen du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Ce dernier constitue une annexe au présent formulaire.

**Adresses des cantons de domicile (cantons débiteurs) pour l'envoi du formulaire**

BE	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section francophone Mme Sandrine Thiévent Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan sandrine.thievent@be.ch - 031 636 59 88
FR	<u>Maturité gymnasiale, certificat de culture générale, maturité spécialisée, cours propédeutique pré-HES, complément de formation en vue de l'accès aux HES :</u> Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Section des écoles moyennes Mme Nancy Bogec Kasernenstrasse 27, 3013 Bern ams.mba@be.ch - 031 633 87 36
FR	<u>Pour :</u> -Cours préparatoire (pré-CFC) -CFC en école à plein temps -Maturité professionnelle post-CFC -Formation de rattrapage SFP - Service de la formation professionnelle Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg <u>Pour les autres :</u> DFAC - Direction de la formation et des affaires culturelles Finances et équipement Rue de l'Hôpital 1, Case postale, 1701 Fribourg
GE	<u>Si formation en mode e.p.t. (école à plein temps) :</u> DGESII - Direction générale de l'enseignement secondaire II Chemin de l'Echo 5A, 1213 Onex Genève <u>Si formation en mode dual :</u> OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève 4
JU	SFP - Service de la formation postobligatoire Rue du 24-septembre 2, 2800 Delémont
NE	SFPO - Service des formations postobligatoires et de l'orientation Uniquement via le site internet : www.ne.ch/formations-hors-canton
VS	SFOP - Service de la formation professionnelle CP 478, 1951 Sion
VD	DGEP - Direction générale de l'enseignement postobligatoire Rue St-Martin 26, 1014 Lausanne <u>Pour les demandes en lien avec passerelle pré-HES et FCPM :</u> DGES - Direction générale de l'enseignement supérieur Avenue de l'Élysée 4, 1014 Lausanne